



L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2023

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Armandine LOUIS – Robert FENNINGER – Stéphanie HOUDAS – Anne-Sophie FABRE

Absents excusés : Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Martine AIME

Pouvoirs :

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Christophe SARRE

Martine AIME a donné pouvoir à Anne-Sophie FABRE

Secrétaire de séance : Jean-Paul LEGAL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	19
Contre	
Abstention	4

21/23 - BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2023. Comme le prévoit la loi, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le niveau de vote du budget.

Il lui est proposé de voter le budget par nature au niveau :

Du chapitre pour la section de fonctionnement,

De l'opération pour la section d'investissement.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- **D'ADOPTER le Budget Primitif 2023, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement, budget résumé comme suit :**

Section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et recettes à la somme de : 5 886 265.47 €

Dépenses de fonctionnement : 5 886 265.47 € - 4 abstentions

Recettes de fonctionnement : 5 886 265.47 € - 4 abstentions

Section d'investissement, équilibrée en dépenses et recettes à la somme de : 3 672 865.43 €

Dépenses d'investissement : 3 672 865.43 €

VOTE POUR À L'UNANIMITÉ : Opération 101 Sécurité / Opération 120 Centre culturel des Hautes Bordes / Opération 124 Éclairage public / Opération 151 École de musique / Opération 250 Accueil collectif pour mineurs / Opération 310 École maternelle / Opération 321 École élémentaire du Bourg / Opération 322 École élémentaire du Champ Luneau / Opération 340 Restaurant scolaire / Opération 400 Ateliers municipaux / Opération 460 Cimetières / Opération 470 Espaces verts / Opération 500 Voirie communale / Opération 629 Espaces extérieurs Valinière / Opération 810 Gymnase et Dojo / Opération 815 Complexe sportif / Opération 819 Jeux en plein air / Opération 821 Vestiaires foot honneur / Opération 822 Vestiaires foot / Opération 903 Maison forestière

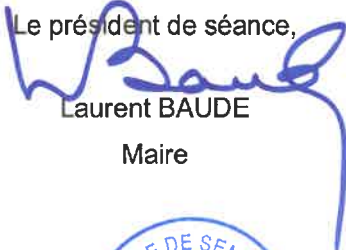
4 ABSTENTIONS : Opération 110 Budget participatif / Opération 111 Mairie / Opération 123 Bâtiments communaux / Opération 253 Halte-Garderie / Opération 600 Réserve foncière / Opération 650 Centre bourg

2 ABSTENTIONS : Opération 130 Eglise

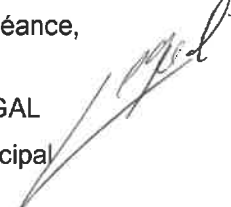
1 ABSTENTION : Opération 240 Bibliothèque / Opération 820 Terrain de foot / Opération 906 Maison du bourg

Recettes d'investissement : 3 672 865.43 €

Fait à Semoy, le 10 mars 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE
Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LEGAL
Conseiller municipal

Envoi et réception en préfecture le : **21 MARS 2023**

Publié numériquement le : **21 MARS 2023**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification